

Contrat d'engagement fromages de chèvre

- mai 2018 à décembre 2018 -

Entre l'adhérent du groupe AMAP « CHAMPS LIBRES » :

Nom - Prénom :
Adresse :
Téléphone:
E-mail :

L'éleveur en test d'activité agricole :

Nom - Prénom : Noémie Saillenfest
Contact téléphonique : 06 85 39 82 24
Contact mail : lesbiquettesdespossibles@orange.fr

Et la structure "Les Champs des Possibles", représentée par Sylvain Péchoux, son co-gérant.

Siège social : Le Hameau de Toussacq, 77480 Villenauxe la Petite

N° SIRET : 51402794500013 - TVA : FR60514027945

Contact téléphonique : 06 95 23 94 13

Contact mail : contact@leschampsdespossibles.fr

L'espace-test agricole Les Champs des Possibles accompagne Noémie Saillenfest dans son projet d'installation agricole en élevage caprin et production fromagère. Pendant la durée de son test d'activité Noémie Saillenfest sera hébergée juridiquement par Les Champs des Possibles, qui a signé un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) avec elle et qui constitue son cadre légal d'exercice de l'activité agricole.

1- Objet du contrat :

Le contrat porte sur 26 livraisons hebdomadaires, ou 13 livraisons si l'adhérent choisi une semaine sur deux.

Les livraisons seront réparties de mai 2018 à décembre 2018 (cf. §7-Cas particulier du contrat).

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP.

2- Engagements du signataire :

- ✓ Accepter que le fromage livré ait un stade d'affinage variable (frais, demi-frais, demi-sec, sec...), et que la composition des assiettes varie selon les formats de fromages, l'humeur des chèvres ou tout simplement pour faire découvrir des produits quelquefois un peu différents tout en respectant un assemblage des fromages équivalent.
- ✓ Comprendre que les impondérables de l'élevage (durée et stade de lactation des chèvres, météo, problèmes sanitaires...) peuvent influencer sur les dates de livraisons, sur les produits (plus ou moins crémeux selon le stade de la lactation) et sur la composition des assiettes.

- ✓ En situation exceptionnelle (crise sanitaire, épizootie, trop forte diminution de la production laitière ou maladie, accident) rester solidaire de l'éleveur en révisant avec lui les termes de ce contrat.
- ✓ La souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour l'entrepreneur à l'essai, un geste pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire.

3- Engagement de l'éleveur en test d'activité :

- ✓ Livrer le colis objet du présent contrat.
- ✓ Accueillir les cosignataires sur les sites de garde lors de visites programmées.
- ✓ Communiquer les informations de façon transparente (techniques d'élevage, fabrication des fromages, vie du troupeau, situation financière) et informer les cosignataires de tout événement grave le mettant dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de ses engagements contractuels, et la contraignant à solliciter l'engagement de solidarité en situation exceptionnelle.
- ✓ Veiller au bien-être des animaux sur les plans physiologiques et éthologiques. Conduire son troupeau dans le respect de la charte des AMAP et les canons de l'agriculture biologique.

4- Engagements de la couveuse d'activités agricoles Les Champs des Possibles :

La couveuse d'activités agricoles Les Champs des Possibles accueille et accompagne Noémie Saillenfest dans son projet d'installation agricole. Elle héberge juridiquement son activité et à ce titre est engagée solidairement sur l'ensemble des points engageant la chevrrière en test d'activité.

La couveuse *Les Champs des Possibles* rendra compte régulièrement – et au minimum lors de son AG annuelle – de l'accompagnement de Noémie Saillenfest dans son projet d'installation agricole.

5- Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, problèmes sanitaire, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les acheteurs solidaires, l'éleveur à l'essai, un représentant des Champs des Possibles qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

6- Distributions

Les livraisons interviennent **tous les mercredis** de 19h30 à 20h30 aux Vergers de l'îlot de Fontenay-sous-Bois, **du 6 juin 2018 au 28 novembre 2018** (soit 26 mercredi, période verte ci-dessous).

7- Cas particulier du contrat

Les assiettes de fromage étant un produit frais facilement périssable, une flexibilité est proposée aux adhérents sur ce contrat : il a la possibilité de barrer 2 dates **durant les vacances scolaires** où il **NE souhaite PAS être livré** (pour raison de vacances etc.).

Dans la mesure du possible, le producteur reportera ces livraisons sur mai ou décembre (les dates de report interviendront du 2 mai au 19 décembre 2018), selon sa production (ce report se fera en respectant le type de semaine - paire ou impaire - dans le cas des demi-panier).

N° Distrib	Semaine	Mercredi	Remarques
	S18	mer 02 mai 18	
	S19	mer 09 mai 18	
	S20	mer 16 mai 18	
	S21	mer 23 mai 18	
	S22	mer 30 mai 18	
1	S23	mer 06 juin 18	
2	S24	mer 13 juin 18	
3	S25	mer 20 juin 18	
4	S26	mer 27 juin 18	
5	S27	mer 04 juil 18	
6	S28	mer 11 juil 18	Vacances été
7	S29	mer 18 juil 18	Vacances été
8	S30	mer 25 juil 18	Vacances été
9	S31	mer 01 août 18	Vacances été
10	S32	mer 08 août 18	Vacances été
11	S33	mer 15 août 18	Vacances été
12	S34	mer 22 août 18	Vacances été
13	S35	mer 29 août 18	Vacances été
14	S36	mer 05 sept 18	
15	S37	mer 12 sept 18	
16	S38	mer 19 sept 18	
17	S39	mer 26 sept 18	
18	S40	mer 03 oct 18	
19	S41	mer 10 oct 18	
20	S42	mer 17 oct 18	
21	S43	mer 24 oct 18	Vac automne
22	S44	mer 31 oct 18	Vac automne
23	S45	mer 07 nov 18	
24	S46	mer 14 nov 18	
25	S47	mer 21 nov 18	
26	S48	mer 28 nov 18	
	S49	mer 05 déc 18	
	S50	mer 12 déc 18	
	S51	mer 19 déc 18	

Dates
De report

Période
de
Livraison
certaine

Dates
De report

8- Cocher les options choisies :

	PRIX	COMPOSITION	PRIX TOTAL ^{SEP} (13 livraisons)	PRIX TOTAL ^{SEP} (26 livraisons)
<input type="checkbox"/> Petite assiette	6 €	1 bûche OU 3 crottins OU 1 rond + 1 crottin OU équivalent	<input type="checkbox"/> 78 € (1 chèque x 78 €)	<input type="checkbox"/> 156 € (1 chèque x 156 €)
<input type="checkbox"/> Moyenne assiette	12 €	Equivalent 2 petites assiettes	<input type="checkbox"/> 156 € (2 chèques x 78 €)	<input type="checkbox"/> 312 € (2 chèques x 156 €)
<input type="checkbox"/> Grande assiette	18 €	Equivalent 3 petites assiettes	<input type="checkbox"/> 234 € (3 chèques x 78 €)	<input type="checkbox"/> 468 € (3 chèques x 156 €)

NB : montant de chaque chèque se fait à l'ordre « Les champs des possibles ».

Dans le cas de 13 livraisons, précisez, si vous souhaitez être livrés en semaine paire ou impaire (Cocher le type de semaine voulue).

Fait à, le

Signature de l'adhérent

Signature de l'éleveur en
test d'activité

Signature du président de la
structure

Les Champs des Possibles

Annexe :

Numéros des chèques joints au contrat :

Contrat de 13 livraisons	Contrat de 26 livraisons	Banque	Nom (si différent de l'adhérent)
N°	N°		
N°	N°		
N°	N°		